



L'actualité. Regards et positions : Les Commission européennes de Justice et Paix se sont réunies en Grèce. En temps de crise économique, il faut défendre la dignité humaine ! Dossier : Mémoire et pardon : comment faire face au passé ? -**Première réflexion** : La confession de Detmold. Changer l'homme pour changer le monde ? -**Seconde réflexion** : Le travail de mémoire post-conflit : à enseigner ! -**Portrait/Point de vue** : Impunité et mémoire en Colombie au coeur des pourparlers de paix. Rencontre avec ODHACO, réseau de 36 organisations de la société civile. [Pour Parler de Paix n°89 - décembre 2014](#)

Édito: Promotion des droits de l'Homme : les zones d'ombre de l'accord gouvernemental

La Commission Justice et Paix a examiné les chapitres qui concernent les volets "promotions des droits de l'Homme sur la scène internationale" du nouvel accord du gouvernement fédéral. Si les mots-clés principaux comme "lutte contre l'impunité" et "défense des libertés fondamentales" s'y retrouvent, il manque une articulation efficace entre les termes. On peut en effet déplorer un manque de définition des moyens à mettre en œuvre pour arriver à la finalité qu'est la défense des droits fondamentaux. En témoigne l'annonce (p.191), de l'élaboration par la Belgique d'un plan d'action national sur "entreprises et droits de l'Homme". Quel en sera le contenu ? Va-t-on privilégier l'action des entreprises ou le bien-être des populations, comme lu en filigrane dans l'ensemble du texte ? Aucune précision n'est apportée là-dessus. Si la Belgique compte œuvrer pour l'inclusion des droits fondamentaux dans tout accord de libre- échange (p.195), aucune proposition concrète n'est apportée afin de dépasser l'inefficacité des clauses actuelles qui peinent à enrayer les conflits sociaux provoqués par les investissements européens dans les pays du Sud. Devant tant d'imprécisions et de vides, il importe que la société civile et les forces politiques d'opposition exercent un contrôle soutenu de ce gouvernement et plus particulièrement du Ministre des Affaires Étrangères afin qu'il tienne ses engagements de principe et qu'il précise davantage son projet en faveur de la promotion des droits de l'Homme dans le monde. Lors de la précédente législature, de nombreux députés de la Commission des

Relations Extérieures de la Chambre et du Sénat belge se sont plaints du manque de présence du Ministre Didier Reynders lors de ces séances. Ce dernier reconduit, la première demande que nous lui ferons sera d'être plus assidu afin de répondre aux questions des députés élus par les citoyens belges ! Santiago Fischer Chargé de plaidoyer



Documents joints

[Pour Parler de Paix n°89 - décembre 2014](#)